



Commission de l'Europe de l'Ouest
Fédération internationale des professeurs de français

CONCOURS

Un patrimoine en partage

REGLEMENT

I. PRINCIPES DU CONCOURS

La CEO, Commission de l'Europe de l'Ouest de la FIPF, Fédération internationale des professeurs de français, organise un concours dans le cadre de la promotion de l'enseignement, de l'apprentissage du français et du travail associatif.

Ce concours est organisé en deux étapes :

Étape 1 Les apprenants qui y participent concourent au niveau national sous la responsabilité de l'(des) Association(s) locale(s) membres de la CEO.

Étape 2 Les lauréats de chaque pays de l'étape 1 concourent sous la responsabilité de la CEO.

II. OBJET DU CONCOURS

Il s'agit de créer au choix un clip vidéo ou un texte sur le thème proposé.

Thème du concours

Il est le même pour tous les pays.

Pour l'année 2017-2018, le thème est : *Un patrimoine en partage...*

Public cible

Le concours est ouvert à tous les apprenants qui veulent s'exprimer sur le thème retenu, sans limite d'âge, inscrits dans les établissements éducatifs publics ou privés du primaire, secondaire ou supérieur de l'Europe de l'Ouest qui étudient le français comme première ou seconde langue étrangère ainsi qu'à ceux qui apprennent le français chez eux ou dans une école de langues.

Caractéristiques du clip vidéo

Les apprenants créent un clip vidéo dans un format comme AVI, QuickTime, Flash Vidéo, MPEG, RealMedia, 3GP (utilisé par plusieurs téléphones mobiles) pour garantir une bonne définition. La production vidéo, totalement libre, peut être réalisée individuellement ou en groupe (4 élèves maximum). La durée du clip vidéo varie selon le public cible.

La production doit avoir un titre original apparaissant dans le générique d'ouverture. Un générique de fin doit mentionner le nom de l'auteur ou des auteurs, le cas échéant, celui de l'enseignant, de l'établissement, de la ville et du pays, et des éventuels collaborateurs.

Vidéo

Primaire :	30'' minimum - 1' maximum,
Secondaire :	30'' minimum - 5' maximum.
Adultes :	30'' minimum - 5' maximum.

Lors de la sélection, il sera tenu compte entre autre de l'accent, la prosodie et la diction, sans oublier l'originalité et la qualité du message, selon les différents niveaux d'apprentissage.

Caractéristiques du texte

Les apprenants créent un texte littéraire (prose ou poésie), totalement libre, qui peut être réalisé individuellement ou en groupe (4 élèves maximum). La longueur du texte varie selon le public cible et le genre de texte.

	Prose	Poésie
Primaire :	entre 20 et 80 mots	entre 4 et 10 vers
Secondaire :	entre 100 et 300 mots	entre 6 et 12 vers
Adultes :	entre 150 et 400 mots	entre 8 et 20 vers

Lors de la sélection, il sera tenu compte entre autre de la syntaxe, de la correction grammaticale et de la richesse d'expression, sans oublier l'originalité et la qualité du message, selon les différents niveaux d'apprentissage.

Le texte peut être présenté en format .pdf (de préférence), .doc, .docx, .odt ou .txt ou encore sous forme de livre électronique (e-book).

Le texte peut aussi être intégré dans une bande dessinée, tout en respectant la longueur du texte prévue pour chaque catégorie. La bande dessinée sera alors présentée en format .pdf ou sous forme de livre électronique (e-book).

III. MODALITES DE REALISATION

Les associations des différents pays annoncent le concours et les enseignants, membres de chaque association, le mettent en oeuvre dans leurs établissements.

Les créateurs doivent s'assurer que la production présentée :

- respecte le thème proposé et les limites imposées ;
- est destinée à un public francophone (nécessité de sous-titrage et/ou doublage) ;
- est inédite ;
- respecte les droits d'auteur ;
- indique le nom de l'auteur ou des auteurs en cas de coproduction (le recours à un pseudonyme étant possible) ;
- n'est pas de nature à gêner les relations entre les pays ;
- respecte les contraintes imposées par le règlement.

IV. MODALITES D'INSCRIPTION ET CALENDRIER

Les participants au concours doivent remplir les fiches d'inscription téléchargeables sur le site de chaque association et les envoyer à l'adresse électronique indiquée par celle-ci.

Date du lancement du concours : **1 novembre 2017**.

Date limite d'envoi de la production vidéo au niveau national : **le 24 mars 2018 minuit**.

Le clip-vidéo doit être envoyé sur CD-ROM ou DVD, à l'adresse postale ou par voie électronique à l'adresse électronique de chaque association. Le texte littéraire, à l'adresse postale ou par voie électronique sous format *.pdf ou *.xps à l'adresse électronique de chaque association.

Chaque association organise la proclamation de sa sélection nationale à sa manière et à la date qui lui convient, avant le **14 avril 2018**, date limite d'envoi des productions des trois lauréats nationaux au bureau de la CEO.

V. ÉVALUATION DES PRODUCTIONS

Un jury sera nommé par chaque association et se réunira afin d'évaluer les productions présentées de manière anonyme, et de sélectionner un lauréat par catégorie avant le 30 mai 2015.

Les critères retenus pour l'évaluation sont les suivants :

- respect des consignes
- qualité technique et esthétique
- correction linguistique
- cohérence du message
- originalité
- capacité d'expression orale

Les décisions des jurys sont irrévocables et ne peuvent pas faire l'objet d'un recours. Il n'y aura aucun échange de correspondance relative au concours.

Les données personnelles seront traitées de manière confidentielle. Les clips vidéo, les textes et données personnelles des auteurs non publiés seront détruits à la fin du concours.

VI. RECOMPENSES

Au niveau national

Les prix, adaptés à chaque public, sont attribués, par catégorie et niveau, aux élèves gagnants. Ils sont pris en charge par chaque association locale.

Pour chaque catégorie, un seul prix est décerné. Les productions primées de chaque catégorie sont mises en ligne sur le site de l'association.

Au niveau de la CEO

Le projet gagnant de chaque catégorie de chaque association est mis en ligne sur le site de la CEO entre le 1^{er} et le 8 mai 2018.